

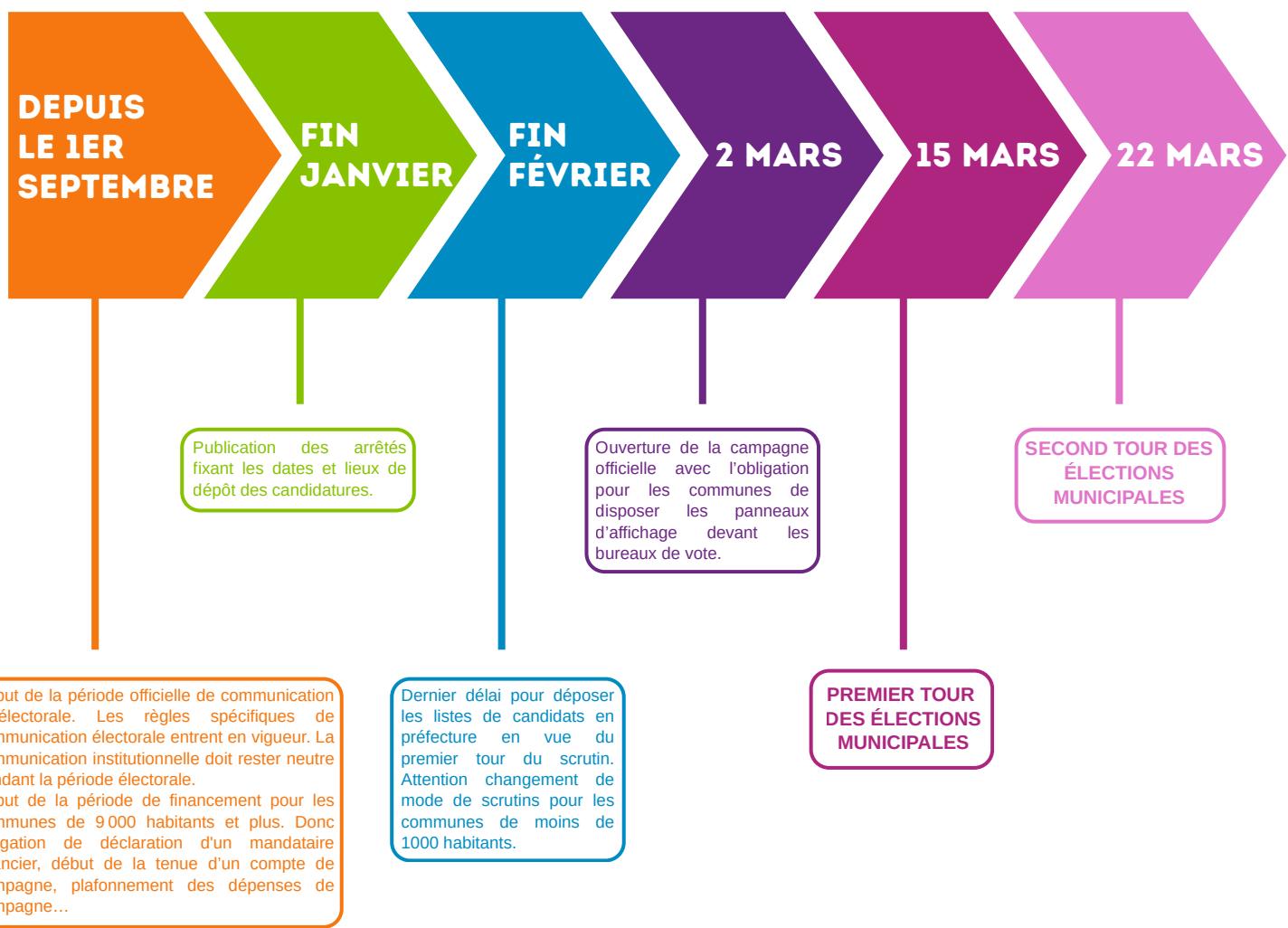
L'AML VOUS PRÉSENTE LE

3 MINUTES CHRONO



• L'INFO À RETENIR

LES DATES CLÉS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026



Début de la période officielle de communication préélectorale. Les règles spécifiques de communication électorale entrent en vigueur. La communication institutionnelle doit rester neutre pendant la période électorale.

Début de la période de financement pour les communes de 9 000 habitants et plus. Donc obligation de déclaration d'un mandataire financier, début de la tenue d'un compte de campagne, plafonnement des dépenses de campagne...

Dernier délai pour déposer les listes de candidats en préfecture en vue du premier tour du scrutin. Attention changement de mode de scrutins pour les communes de moins de 1000 habitants.

PREMIER TOUR DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

SECOND TOUR DES ÉLECTIONS MUNICIPALES



DÉLIBÉRATIONS FISCALES À PRENDRE AVANT LE 1ER OCTOBRE 2025

Les délibérations relatives à la **fiscalité directe du bloc communal** doivent être adoptées, sauf cas particuliers, **avant le 1er octobre** d'une année pour être applicables au 1er janvier de l'année suivante.

Ces délibérations concernent l'instauration de **dispositifs d'abattement, d'exonération** (ou de suppression d'exonération), mais également **l'institution de taxes directes locales** (majoration de TH sur les résidences secondaires, taxe GEMAPI, taxe annuelle sur les friches commerciales, surtaxe sur les eaux minérales, etc.). Elles concernent également des mesures spécifiques aux intercommunalités : institution d'un nouveau régime fiscal, perception de certaines ressources en lieu et place de leurs communes membres (comme les IFER, la TASCOM, le FNGIR, la DCRTP, etc.).

Le catalogue des délibérations fiscales est un précieux outil qui offre des informations claires et pratiques sur l'ensemble de ces sujets.



Le catalogue des délibérations 2025 et les modèles de délibérations sont disponibles [ICI](#)



LE GRAND PRIX DES MAIRES 2025



Le Grand Prix des Maires est de retour ! En partenariat avec **l'AMF, RMC, BFM locales et BFM TV lancent la 8ème édition du Grand Prix de Maires**, concours ouvert aux villes, métropoles, intercommunalités et mairies d'arrondissement.

Son objectif : mettre à l'honneur et récompenser les maires et élus locaux qui portent des initiatives innovantes, engagées et inspirantes pour améliorer le quotidien des habitants au sein de leur commune.

Les projets seront évalués selon **4 critères** : Innovation, Efficacité, Implication des élus et Réplicabilité. Ils doivent aussi s'insérer dans l'une des **6 catégories** :

- Ville/Commune sociale et solidaire
- Aménagement et bâti responsable
- Économie et numérique
- Environnement et mobilités
- Agriculture et alimentation
- Sport et culture

A noter : les idées simples, concrètes et issues du terrain seront préférées aux déclinaisons de projets nationaux.



[Vous êtes invités à candidater jusqu'au lundi 10 octobre en cliquant ici.](#)

La cérémonie de remise des prix aura lieu le mardi 18 novembre 2025 à Paris.

*[Lien vers toutes les informations sur le Grand Prix des Maires 2025](#)



• À VOS AGENDAS

WEBINAIRE DE SENSIBILISATION SUR LE MAL ÊTRE AGRICOLE

10
SEPT

⌚ 12h30 à 13h30

📍 Visio
<https://urlr.me/N3keES>

WEBINAIRE



JOURNÉE INTERNATIONALE DE PRÉVENTION DU SUICIDE
AGIR ENSEMBLE POUR PRÉVENIR :
SENSIBILISATION AU MAL-ÊTRE AGRICOLE ET
PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN

Animé avec Agri'écoute

10 SEPTEMBRE 2025
12H30 - 13H30



Parlons
santé
mentale!

[Accéder au webinaire](#)

GRANDE CAUSE NATIONALE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



WEBINAIRE SUR LES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

29
SEPT

⌚ 9h

📍 Visio
<https://meet.goto.com/142790037>

Par arrêté ministériel du 6 février 2024, le massif Sologne a été classé comme bois et forêts exposés au risque d'incendie.

Ce classement induit la mise en œuvre d'**obligations légales de débroussaillement (OLD)** au sein du massif et dans une zone périphérique de 200 mètres des boisements.

La Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) et les DDT du Cher, de Loir-et-Cher et du Loiret organisent un webinaire à destination des élus de Sologne afin de leur présenter les obligations légales de débroussaillement applicables sur notre territoire.



[Cliquez ICI pour vous inscrire](#)



• À VOS AGENDAS

RÉUNION SUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



⌚ 17h30 à 19h30

📍 Salle de l'Unisson
Saint-Jean-de-la-Ruelle

⚠️ à destination des maires de
l'arrondissement d'Orléans

En prolongement de la COP Planification écologique, une rencontre avec les maires du Loiret sur le sujet de l'adaptation au changement climatique est organisée par les services de l'Etat, en association avec l'Association des Maires du Loiret (AML).

Cette réunion sera l'occasion de vous présenter **les enjeux de l'aménagement du territoire à l'heure où le changement climatique accélère et accentue les phénomènes météorologiques extrêmes** (incendies, inondations, rareté de la ressource en eau, pluies intenses...) et de bénéficier des témoignages inspirants de collectivités engagées dans un aménagement plus résilient.



La DDT vous adressera prochainement le programme et les modalités d'inscription.

RÉUNION DE SENSIBILISATION SUR LA CYBERSÉCURITÉ



⌚ 8h30-13H

📍 109 Workplace
109 Rue Maréchal Joffre
45240 La Ferté-Saint-Aubin

🕒 Matinée ouverte aux élus & aux agents

PROGRAMME DÉTAILLÉ

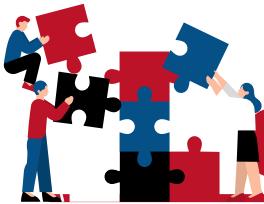
Retour en plénière :

- 11h – 11h30 : Panorama des obligations des collectivités en matière de cybersécurité RGPD, cybersécurité, continuité de service... Responsabilité des collectivités locales : administrative, civile et pénale.
- 11h30- 12h00 : Adopter les bons réflexes en matière d'hygiène numérique Comment identifier ses vulnérabilités ? Pratiques de base : mots de passe, mises à jour, sauvegardes, antivirus, messagerie... Mise en place d'un plan de sensibilisation pour les agents.
- 12h00-12h30 : Gérer une cyberattaque : exercice de mise en situation Réaction en chaîne : premiers réflexes, communication, continuité de service, signalement, Donner les clés pour affronter une cyberattaque et ainsi continuer votre activité en mode dégradé.
- 12h30 : Clôture & cocktail





Cliquez [ICI](#) pour vous inscrire



NOS FORMATIONS

COMPLÈTE : FORMATION VICTIME DE SON SUCCÈS !!

LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025 COMPRENDRE ET UTILISER L'IA GÉNÉRATIVE JARGEAU – SALLE DU CONSEIL (MAIRIE) 9H À 17H

- Comprendre les bases du fonctionnement de l'IA et des modèles de langage
- Découvrir les usages concrets dans l'exercice des fonctions d'élu
- Intégrer l'IA dans son organisation de travail quotidienne



Pour les adeptes, nous vous proposons **2 nouvelles sessions (niveau confirmé) les 16 et 22 octobre, destinées à un public averti et faisant usage de l'IA régulièrement.**

Surveillez vos boîtes mail pour connaître les modalités d'inscription.

MARDI 7 OCTOBRE 2025 JOURNÉE DES ASSISES DE LA FORMATION MIEUX VIVRE, MISSION COMMUNE ORLÉANS – CONSEIL DÉPARTEMENTAL 9H À 17H

- L'assurabilité des territoires
- Intégrer l'intelligence artificielle dans les collectivités : des solutions concrètes aux défis quotidiens
- Faire de la prévention des risques professionnels un outil managérial
- Développer son leadership grâce aux leviers de la préparation mentale
- Élaborer et mettre en œuvre son PCS et son PiCS
- Lutter contre l'Habitat Indigne : notion et clés
- Faire face positivement aux relations tendues
- Santé mentale : se former pour adopter les bons réflexes
- Orienter vers le conciliateur, une réponse aux tensions
- Savoir affirmer ses idées avec assertivité et convaincre ses interlocuteurs
- Améliorer la gestion des eaux pluviales dans l'urbanisme



Programme des ateliers détaillés consultable sur notre site internet [ICI](#)



Inscription ouverte jusqu'au 23 septembre

● Contacts

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :



Maïté CAUSSE - tél. 02 38 54 45 43 - mcausse@aml45.asso.fr



Laura THIRION - tél. 02 38 54 45 40 - lthirion@aml45.asso.fr